



Ville de SAINT-BREVIN-LES-PINS  
(44250)

Conseil Municipal  
Séance du 24 juin 2019  
N° 2019-064

**Présents** : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Madame BOUTIN, Monsieur FERRÉ, Madame PEETERS, Madame GAUTREAU, Monsieur GUÉRIN, Madame DUMAS, Monsieur DEVILLE, Madame GARRY, Monsieur CHÉREAU, Monsieur GOLHEN, Madame DAUBRESSE-CHASLE, Monsieur OUISSE, Madame VOISIN, Monsieur FOUGLÉ, Madame ROBERT, Monsieur KARIM, Madame SICARD, Madame MACAIRE-LE LAMER, Monsieur REVERDY, Madame JOLLY-TRIVIERE, Monsieur REVEL, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

- Monsieur BEAULIEU qui a donné pouvoir à Madame BOUTIN
- Monsieur CHÉNEAU qui a donné pouvoir à Monsieur FOUGLÉ
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Monsieur GUÉRIN
- Monsieur GOURNAY qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur TOURET qui a donné pouvoir à Madame GARRY
- Madame KUHN qui a donné pouvoir à Madame PEETERS
- Madame HERBOUILLER qui a donné pouvoir à Monsieur CHÉREAU
- Monsieur FÉRET qui a donné pouvoir à Monsieur FERRÉ
- Monsieur ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Monsieur REVERDY
- Monsieur BEILLEVAIRE

**Secrétaire** : Madame GAUTREAU.



## **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BREVIN-LES-PINS EN FAVEUR DE L'INTERDICTION DES PESTICIDES**

A la fin de l'été 2018, l'association «Nous voulons des coquelicots », composée d'une centaine de personnalités, a lancé un appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse, signé par près de 600 000 personnes.

Des centaines d'études, parues dans les plus grandes revues scientifiques, montrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et qu'ils polluent durablement les sols, l'eau, et détruisent la biodiversité : le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans, les abeilles et les insectes pollinisateurs meurent par milliards, les plantes sauvages se font de plus en plus rares...

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'ensemble des collectivités locales. La commune de Saint-Brevin-Les-Pins n'a pas attendu cette réglementation pour faire évoluer ses pratiques et éliminer progressivement l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics : mise en place de la protection biologique intégrée dans les serres municipales dès 2011, réduction significative de l'utilisation de produits chimiques chaque année depuis 5 ans, plus aucun traitement dans le cimetière depuis 2015 et enherbement des allées en 2016 ... Ces démarches se font à la fois dans une logique de santé publique pour nos administrés et pour les agents communaux utilisant ces produits, mais aussi pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

Parce que les politiques volontaristes des collectivités locales sur ce sujet doivent s'appliquer à tous les citoyens ainsi qu'à l'ensemble des activités économiques, nous souhaitons nous rallier à l'appel des coquelicots.

Les professionnels sont en effet les premières victimes des pesticides : agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agro-alimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage... Sans fonds dédiés, ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui supportent la prise en charge des victimes, via la mutualité sociale agricole, et non les fabricants. Les agriculteurs ont besoin d'aide pour réussir la nécessaire transformation de notre modèle agricole en une agriculture résiliente face au dérèglement climatique, en ayant un rôle bénéfique dans la lutte contre celui-ci.

Les marches citoyennes pour le climat nous montrent, chaque semaine, que beaucoup de nos concitoyens, en particulier les jeunes générations, sont préoccupés par l'état de la planète. Nous avons le devoir de mener cette lutte, et le combat contre les pesticides en fait partie.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Saint-Brevin-Les-Pins s'associe à l'appel des coquelicots et demande à l'Etat d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

### **Adoption à l'unanimité**

*Date de la convocation : 18 juin 2019*

*Date de l'affichage en Mairie : 2 juillet 2019*



Le Maire,

Yannick MOREZ